

Rapport annuel « Ville et Handicaps »

Actions et services en faveur des personnes en situation de handicap

Bilan 2023 – Perspectives



Création d'une vidéo de présentation des Médiathèques de la Ville en LSF
Partenariat Institut des Jeunes Sourds

Une Ville à l'écoute de ses usagers



Parc de Bouvent - création d'un cheminement en pente douce pour l'accès à la baignade des PMR
Partenariat APF France Handicap



Etude d'emplacements adaptés de bandes podotactiles rue R. Cassin - Groupe de travail Accessibilité

Rapport « Ville / Handicaps »

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (art. 46) et de la délibération du 17 décembre 2007 relative à la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, un rapport annuel doit être élaboré.

A l'initiative de la commission accessibilité de la Ville de Bourg-en-Bresse, il a pour objet de :

- . Constater l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et du cadre bâti existant sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse
- . Faire des propositions de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant
- . Restituer, sur le territoire de la Ville, les actions menées par les autorités compétentes au niveau des transports et du logement adaptés
- . Recenser l'ensemble des actions menées par la Ville dans le domaine du handicap

Ainsi, ce présent rapport dresse les actions et aménagements réalisés en 2023 (faits marquants et points d'évolutions réglementaires) et à poursuivre par la Ville et, sur son territoire, par d'autres structures en matière de transport et logement adaptés. Les initiatives de partenaires culturels ayant bénéficié d'un soutien de la Ville sont également valorisées.

Il sera présenté au Conseil Municipal puis transmis au représentant de l'État dans le département, aux présidents du Conseil Départemental et de Grand Bourg Agglomération (GBA), au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

SOMMAIRE

Actions menées par la Ville de Bourg-en-Bresse : faits marquants 2023 – points d'évolutions réglementaires

Les aménagements et services en faveur des personnes en situation de handicap sont :

- Explicités à partir des 11 thèmes de la charte locale « Ville et Handicaps » signée le 13 mars 2006
- Hiérarchisés selon 2 parties, conformément aux orientations de la commission accessibilité de la Ville
 - Partie I. : état général de l'accessibilité dans la commune
 - Partie II. : perspectives des années 2024 et suivantes

Partie I. Etat général de l'accessibilité dans la commune	4 – 19
1. Concertation	4
2. Déplacements dans la commune	6
3. Accessibilité des installations et établissements recevant du public	11
4. Logement	13
5. Emploi	13
6. Enfance Éducation	13
7. Culture, Sports et Loisirs	13
8. Information	17
9. Vie à domicile	18
10. Vie sociale	18
11. Formation	19
Partie II. Perspectives	20 - 23
1. Concertation	
2. Déplacements dans la commune	
3. Accessibilité des bâtiments municipaux ouverts au public	
4. Culture, Sports et Loisirs	
5. Vie Sociale	
6. Formation	
Annexe : Actions menées par d'autres structures sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse	24 – 30
1. Transport	24
a- Actions menées par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse	
b- Actions menées par la Région Auvergne Rhône-Alpes	
2. Logement	27
a- Actions menées par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse	
b- Actions menées par le Département de l'Ain	
3. Culture :	28
a- Actions menées par la MJC Pop Corn	
b- Actions menées par le Théâtre / Scène nationale	
c- Actions menées par la Tannerie	

Actions menées par la Ville de Bourg-en-Bresse : faits marquants 2023 - points d'évolutions réglementaires – Perspectives

PARTIE I. ETAT GENERAL DE L'ACCESSIBILITE DANS LA COMMUNE

1. **CONCERTATION**

Etude des actions et projets d'aménagements avec les organismes institutionnels, associations représentatives, conseils citoyens et usagers en situation de handicap

A- COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - CCA :

Organe de concertation local réglementaire (Loi handicap 2005) créé en 2007, renouvelé en 2014 et 2021.

Composition depuis sa création : représentants de la commune, associations de personnes handicapées, retraités, commerces et organismes institutionnels. Elle a été élargie en 2021 aux associations de cyclistes, conseils citoyens et centres sociaux pour prendre en compte les nouveaux modes de déplacements (vélos, trottinettes...) et les préoccupations locales sur le partage des espaces publics (conflits d'usages).

Ses missions sont réglementaires (bilan annuel, état d'accessibilité de la voirie et du cadre bâti...) et vont au-delà (donne un avis sur des avant-projets d'aménagements, travaille sur des actions portées par la Ville).

En 2023, la commission s'est réunie 3 fois pour donner un avis ou échanger sur une vingtaine de dossiers portant sur des projets d'aménagements d'espaces publics, le suivi de dossiers réglementaires, des actions portées par la Ville et des membres de la commission. Exemples : Cf. page 5

B- GROUPES DE TRAVAIL ACCESSIBILITE - CYCLES :

Installés en 2022 suite au renouvellement de la commission accessibilité pour faciliter les échanges et le travail partenarial autour de préoccupations communes : consultation sur des diagnostics d'usages, travail à la réalisation d'actions à porter aux côtés de la Ville.

Composition : membres de la commission accessibilité et du Groupe de Travail Cycles (instance municipale composée d'associations de cyclistes).

2023 : Aucun atelier commun à la commission accessibilité et au groupe de travail cycles n'a été mené. Cependant, des propositions de thématiques ont été émises et pourront être travaillées en 2024. Elles concernent :

- Le traitement des bordures cycles à 0cm-2cm
- La réalisation, en cohérence avec le volet inclusif du plan vélo, d'un diagnostic des services existants pour promouvoir, accompagner et sécuriser la pratique des personnes en perte d'autonomie

C- CONCERTATION AVEC LES USAGERS :

Etude sur le terrain des difficultés rencontrées, des demandes et projets d'aménagements de la voirie

-> meilleure prise en compte des besoins

-> amélioration de la sécurité, de l'accessibilité et du confort d'usage

Les demandes de proximité sont coordonnées par un service dédié. Elles donnent lieu à des études, visites de terrain, sensibilisations, courriers aux administrés, verbalisations, réfections de voirie...

2023 : plus d'une centaine de demandes traitées.

D- EXEMPLES DE REALISATIONS CONCERTEES

➤ EN REPONSE A DES DIFFICULTES DE DEPLACEMENTS / DEMANDES D'USAGERS

Accessibilité rue de St Roch : étude des difficultés de déplacements de riverains et des améliorations lors d'une visite de terrain avec l'APF France Handicap.

Abords de la Clinique Convert : face au stationnement anarchique de la patientèle de l'établissement, surveillances régulières et verbalisations de la PM, création de cheminements piétons et d'aménagements cycles chemin des 40 coupées, et installation d'un panneau interdiction de stationnement avec mise en fourrière (portion avenue de Jasseron) en faveur des continuités piétonnes-Cycles.

GICs avenue A Lorraine et rues du Pavillon, du Luxembourg, R. Cassin, A. Baudin : création de stationnements réservés supplémentaires ou mise aux normes de places existantes en réponse à des demandes d'usagers.

Continuité de déplacement rue des Dîmes – portion A. Mercier Kennedy : face au stationnement récurrent de véhicules sur le cheminement et malgré la verbalisation régulière des infractions, aménagement de potelets pour garantir et sécuriser la circulation des piétons.



➤ EN LIEN AVEC DES MEMBRES DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE :

2023 : Les ateliers ont porté sur les thématiques suivantes :

- étude des couleurs adaptées de la sérigraphie des abribus pour améliorer le contraste visuel des malvoyants à l'occasion du renouvellement des mobiliers (marché Decaux - compétence GBA)

- Bandes podotactiles sur trottoirs traversants A. Lorraine et R. Cassin – zones de rencontre : étude d'emplacements adaptés de bandes podotactiles pour sécuriser les traversées - réalisation 2024. Cf. visuel ci-contre et page 1



➤ EN LIEN AVEC DES SENIORS DE LA VILLE :

Diagnostic séniors : poursuite de l'étude sur le territoire menée en 2022 en concertation avec les partenaires institutionnels, associatifs et les burgiens séniors

Objet : recenser les besoins en termes d'habitat, déplacements, espaces extérieurs et bâtiments publics, autonomie et santé, loisirs et culture, communication, participation citoyenne, lien social.

: formaliser les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté

La mise en œuvre du plan d'actions sera défini en lien avec des usagers séniors. Exemple 2024 portant sur l'aménagement du territoire : diagnostic d'usage sur les assises existantes, le type de mobilier adapté et sur des préconisations d'implantations...

➤ PORTEES PAR LES CONSEILLERS CITOYENS :

« **Ça roule dans mon quartier** » : dans le cadre de la 2^e édition de l'évènement organisé par le conseil citoyen Venues Bouvent Charmettes Cuiron, mise en place d'activités alliant jeux, apprentissage et prévention pour promouvoir les modes doux, notamment : balades accompagnées à vélo, prévention des risques, présentation de matériels pour les personnes à mobilités réduites.

2. DÉPLACEMENTS DANS LA COMMUNE

Poursuite d'actions et de travaux de mise en accessibilité de la voirie pour favoriser les déplacements, conformément aux orientations définies en concertation avec la commission accessibilité lors du Bilan du PAVE 2016-2020

Objectifs : favoriser la continuité et la sécurisation des déplacements des piétons et autres usagers de l'espace public
: préserver la qualité des cheminements et des aménagements réalisés

A- ACTIONS FAVORISANT L'ACCES A LA VOIRIE :

Plan vélo 2021 – 2026 :

Objectifs : développer la pratique du vélo sur la Ville, la rendre plus accessible, agréable et sécurisée.

Intégration d'un volet inclusif pour favoriser la pratique de tous les usagers, notamment en situation de handicap.

· Grands principes :

1- Développer le réseau cyclable pour assurer un meilleur maillage sur le territoire de la Ville. Taux de réalisation : 75%

2- Produire un « guide des bonnes pratiques » pour favoriser le partage de l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les usagers. Taux de réalisation de 100%

3- Mettre en place une aide financière à l'acquisition de vélos, dont des vélos adaptés aux personnes en situation de handicap. Taux de réalisation de 100%

Principes secondaires : développer des stationnements vélo sécurisés, mettre en œuvre des services disponibles pour accompagner la pratique du vélo, et créer une charte des aménagements. Taux de réalisation : 25%

· Mise en œuvre 2023 :

1- Pistes bidirectionnelles réalisées :

2022 – 2023 : Pont de Lyon, Bds J. Ferry, E. Huchet, P. Valery, 8 mai 1945

2023 : avenue de Marboz – de chemin des boutons d'or au rond-point de Louhans

2023 – 2024 : réalisation de la voie verte La Traverse – de l'avenue A. Mercier à Mairie de Saint-Just



2- Poursuite de la diffusion du guide des bonnes pratiques (2022). Rappelle les règles du code de la route et les réflexes à adopter pour la sécurité de tous.

3- Finalisation du bilan lié à l'aide financière à l'achat de matériel (oct. 2021 à déc. 2022) auprès des burgiens et à l'aide supplémentaire du CCAS sous conditions de ressources.

Nombre de vélos aidés : 1 075 pour un montant total de 305 193€ (233 900€ financés par la Ville, 71 293€ par le CCAS)
: dont 2 vélos adaptés : 1 tandem et 1 draisienne (aides de la Ville)

Continuité et sécurisation des déplacements :

- Règlement de voirie 2019 : annexe spécifique sur le « maintien des usages de l'espace public pendant les chantiers »

- Limitation de vitesse des automobilistes en « zones de rencontres » et en « zones 30 »

2023 : Passage à 30 km/h dans les rues de quartiers et du centre-ville. Les zones de rencontre préexistantes sont inchangées. Seuls les axes principaux restent à 50 km/h.

- Séparation des flux piétons/cycles lors de nouveaux aménagements pour une circulation des usagers plus sûre. Cf. pistes bidirectionnelles réalisées (Plan Vélo)

- Installation de panneaux d'information en amont des aires piétonnes pour rappeler les règles de circulation des usagers - dispositif 2022.

Vigilance quotidienne de la Police Municipale : interventions et verbalisations dressées pour assurer la libre circulation des piétons sur les trottoirs et des cyclistes

Exemples 2023 :

Stationnements sur trottoirs, passages piétons, espaces piétonniers, bandes cyclables, emplacements réservés aux personnes handicapées... : 1 815 verbalisations (1496 en 2022)

Occupation du domaine public : bacs et sacs à déchets ménagers, dépôts sauvages... : 161 verbalisations (157 en 2022)
: équipements commerciaux : 44 interventions (30 en 2022)

Circulation des 2 roues/trottinettes sur le trottoir :

- Plusieurs actions ont été menées :
 - De sensibilisation : devant chaque collège de la ville (2 actions devant chaque établissement), sur le parvis de la gare, sur l'esplanade AMIOT avec un simulateur de conduite et les risques de mauvais comportements (en lien avec le pôle sécurité routière)
 - De formations : auprès des jeunes (CE- CE2)
- Parallèlement, 275 verbalisations pour vitesse, circulation sur le trottoir, transport de passager (79 en 2022)



Stationnement sur le domaine public :

- Politique de stationnement favorisant la rotation des véhicules et améliore l'accès des personnes à mobilité réduite souhaitant stationner sur une place « classique », au plus près du commerce ou service souhaité.
- Gratuité des stationnements sur le domaine public - hors parcs fermés (Loi du 18 mars 2015) pour les bénéficiaires de la carte de stationnement réservée aux personnes handicapées attribuée par la MDPH ou l'ONAC

Télécommandes pour feux tricolores sonorisés : distribution de télécommandes aux personnes déficientes visuelles bénéficiaires d'une carte CMI cécité ou besoin d'accompagnement. Matériels financés par la Ville en 2012 puis renouvelés intégralement en 2022, remis gratuitement aux burgiens.

2023 : 3 télécommandes distribuées sur un total de 39 depuis 2012

Implantation de terrasses et supports commerciaux

- Arrêté municipal du 13/02/2018 : régit l'occupation du domaine public par des terrasses, étalages et autres équipements commerciaux. Prend en compte les normes d'accessibilité et au-delà pour une meilleure qualité des déplacements : cheminement de 1,40 m minimum encouragé à 1,60m, longitudinal. Interdiction de positionner des chaises dos au cheminement (terrasses) ...
- Guide des bonnes pratiques de l'utilisation du domaine public par les terrasses (2018) : précise aux commerçants les « bons » et « mauvais exemples » d'implantations pour garantir l'accessibilité du domaine public et des terrasses

Mise en œuvre locale :

- Examen des demandes annuelles de création, extension ou de reconduction
- Proposition d'emplacements adaptés aux commerçants lors de visites de terrain
- Délimitation des emplacements par un marquage au sol, des jardinières ou claustras
- Contrôle du respect de l'autorisation et du non-encombrement des trottoirs par la police municipale. Verbalisation et/ou retrait de l'équipement en cas d'occupation illicite du domaine public

Implantation de bacs à déchets ménagers sur le trottoir – action menée par GBA, autorité compétente, en lien avec les services de la Ville :

Etude des emplacements pour faciliter les déplacements des piétons :

- dans le cadre de travaux d'aménagements de voiries ou d'instruction de permis de construire...
 - au cas par cas lors de matériels engendrant des problèmes d'accessibilité : déplacements ou retraits des matériels.
- Exemple : rue Bièvre

Sensibilisation aux problèmes d'accessibilité :

2023 : Actions en porte à porte, échanges auprès de structures et lors de manifestations publiques, envoi de courriers nominatifs (169) pour rappeler les règles de collectes

Contrôles-interventions de la Police Municipale et de l'Unité Cadre de Vie : pour veiller au non-encombrement des trottoirs

Le non-respect des règles de collecte a été systématiquement verbalisé

2023 : 161 verbalisations (157 en 2022)

B- AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC :

Prise en compte de la réglementation et des besoins des personnes en situation de handicap pour faciliter et sécuriser les déplacements. Aménagements réalisés sur demande ou à l'initiative de la commune dans le cadre d'aménagements ponctuels ou de réaménagements complets en faveur de la circulation piétonne.

Débitumisation des cours d'écoles – démarche lancée en 2019 : prise en compte de l'accessibilité dans le cadre des aménagements réalisés, en concertation avec l'école (équipe éducative et élèves) : maintien et création de cheminements non meubles, adaptation de sols selon le jeu.

Ecoles traitées en 2023 : Groupes scolaires Lazare Carnot et Louis Parant



Opérations d'aménagement de l'espace public : créations, réfections et mises aux normes de trottoirs, de passages-piétons, stationnements réservés aux personnes handicapées ... Cf. exemples de travaux réalisés en 2023 ci-dessous.

◆ **Travaux lourds ayant nécessité une étude globale d'aménagements :**

- Finalisation des travaux débutés en 2022 :

Pont de Lyon : création d'une voie nouvelle entre le Pont de Lyon et le carrefour avec la rue Delestrait ; requalification de l'avenue de Lyon entre le pont et l'avenue Pierre Sémaid ; création d'une piste bidirectionnelle dans les secteurs requalifiés, et le long des boulevards Jules Ferry, Emile Huchet et Paul Valéry



Abords de la Maison du Cirque – opération NPNRU Pont des Chèvres : rues des Crêts –section Blanchisserie Pont SNCF- A. Dupont. Réaménagement complet des espaces publics : création d'un plateau surélevé au carrefour Blanchisseries/P. des Chèvres/Crêts et de feux tricolores sous l'ouvrage SNCF (circulation en alternat) pour apaiser les circulations. Création et élargissement de trottoirs notamment sous le pont SNCF, mise aux normes des quais bus, aménagement d'un parvis, d'un parking visiteurs... Enfouissement des lignes aériennes rue des Crêts.



- Travaux 2023 – 2024 :

Allée de Challes – axe Bds des Belges-Joliot Curie : réaménagement de l'allée avec renaturation de la Reyssouze (regroupement des deux canaux en un lit plus naturel), création d'un cheminement piéton, d'une piste cyclable, d'une passerelle reliant les 2 berges et d'un accès direct à la rivière avec des berges accessibles. L'année 2023 fut consacrée à la préparation des réseaux.

◆ **Autres travaux réalisés en 2023 :**

Avenue Amédée Mercier : création d'une place PMR et d'un passage piéton, réfection du revêtement de trottoir devant les restaurants du Cœur

Place des Bons Enfants : développement des usages de convivialité à proximité de l'aire de jeux avec mobilier, plantations et ombrage. En 2024, extension de l'aire de jeux, destinée aux plus petits et accessible

Rue du Comte de la Teyssonnière : élargissement du trottoir entre le n°1 et le passage de l'Ecole du Peloux

Rue de Bouvent : réfection du cheminement pour favoriser la continuité piétonne du quai bus à l'entrée du parc de Bouvent

Rue du Peloux : mise aux normes du passage-piétons et aménagement d'un îlot pour sécuriser la traversée

Rue des Acacias - entre la rue Lenormand et l'impasse des Granges Bardes : réfection du revêtement des trottoirs, mise aux normes d'un passage piéton

Rue Pierre Terrasson - de rue Molière à rue du Stand : réfection du revêtement de trottoir côté impair

Allées de la Cédraie, des Pinsons et du Furet : réfection des revêtements de trottoirs

Boulevard Voltaire : réfection du revêtement de trottoirs au droit du n°3

Avenue des Granges Bardes : finitions des revêtements des trottoirs

Avenue Alphonse Baudin : déplacement pour mise aux normes de la place PMR existante au n°30

Rue Pierre Granet : élargissement du trottoir et déplacement du candélabre pour améliorer l'accessibilité au droit du n°2

Chemin des Pâquerettes : prolongation du trottoir et réfection du revêtement existant

Rue de la Chambière - entre le rond-point et le pont SNCF : élargissement de trottoir et création de 2 plateaux surélevés pour sécuriser les traversées piétonnes

Chemin des Quarantes Coupées : création d'un cheminement piéton sécurisé



Suppression ou déplacement de mobiliers urbains publicitaires en faveur des déplacements : dans le cadre du renouvellement du contrat avec la société Decaux, suppression ou déplacements de près de 50 mobiliers (42 Mupi 2m² + 9 séniors 8m²) sur 80 au total pour améliorer les continuités piétonnes. Exemples d'emplacements supprimés : rues du 4 septembre, Guichenon, Bd Lévrier, place Carriat (devant Montbarbon), avenue des Belges...



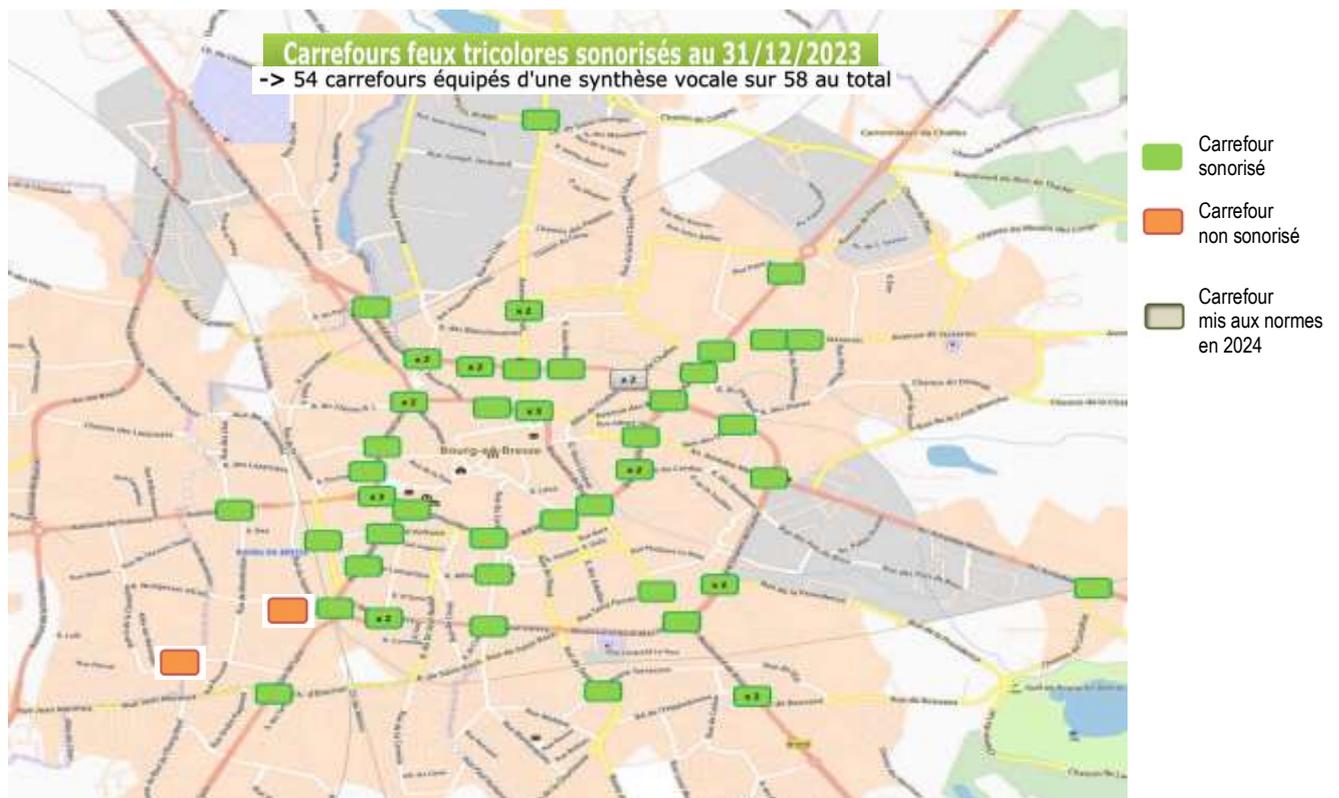
Stationnement sur le domaine public :

- Créations, mises aux normes de stationnements réservés aux personnes handicapées
Nombre total de places au 31/12/2023 : 377
Mouvements 2023 : 10 créations, 2 mises aux normes

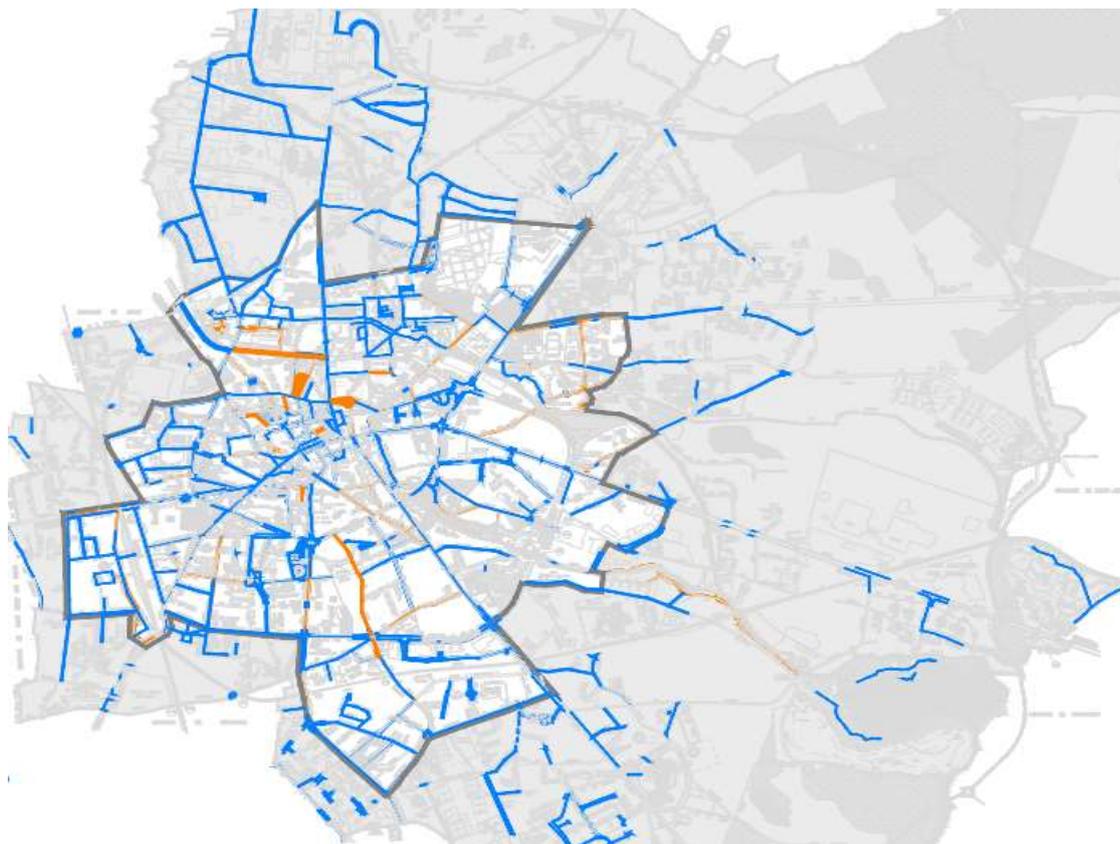


Bandes podotactiles : poursuite des aménagements pour sécuriser les traversées des piétons déficients visuels

Feux tricolores sonorisés: poursuite des équipements avec indication du nom de la rue dans le cadre d'aménagements 2023 : carrefours équipés : Rue de l'Ecole Normale - rue Général Delestraint : Rue des Crêts, sous le pont SNCF au niveau de l'alternat - création d'une traversée piétonne => Nombre de carrefours sonorisés au 31/12/2023 : 54 sur un total de 58



Cartographie des voiries accessibles et des travaux réalisés de 2008 au 31 12 2023



- Périmètre d'intervention « Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics » - PAVE 2016-2020
- Voiries accessibles ou permettant la continuité piétonne (Diagnostic PAVE et travaux réalisés de 2008 à 2023 sur l'ensemble de la commune)
- Voiries restant à mettre aux normes (voiries prioritaires au PAVE)

Montant des travaux d'aménagement de l'espace public

- ◆ **Part globale estimative des travaux** ayant amélioré l'accessibilité, la continuité et la sécurisation des déplacements (ensemble des voiries de la commune) :

2023 = 1 663 000 € (part accessibilité des grosses opérations de réaménagement estimée à 30% du montant total des travaux)

= **560 000 €** (hors grosses opérations de réaménagement) - 480 000€ en 2022

C- **TRANSPORT :**

Participation financière du CCAS à l'attribution :

- de titres de transport pour les déplacements en bus de Burgiens, notamment en situation de handicap à partir de 10 ans
2023 : 375 abonnements annuels pour un montant total d'aide de 51 717 €

- de transports-Clubs pour faciliter les déplacements et rompre l'isolement de Burgiens ne pouvant pas utiliser les transports urbains, en leur permettant de se rendre dans un club de retraités de la Ville.

2023 : montant global : 3 962,50€

3. ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :

A. Bâtiments municipaux ouverts au public :

Réalisation des travaux d'accessibilité selon l'Agenda d'Accessibilité programmé -Ad'AP-, conjointement à d'autres opérations (économie d'énergie, sécurité/incendie...), lors de constructions et de réhabilitations

➤ Agenda D'Accessibilité Programmée -Ad'AP :

Loi du 10 juillet 2014 créant l'Agenda D'Accessibilité Programmée -Ad'AP- ordonnance du 26/09/2014 = permet aux acteurs publics et privés de s'engager sur un calendrier précis et chiffré de travaux d'accessibilité

Adoption de l'AD'AP : au Conseil Municipal le 1er février 2016 - approuvé par le Préfet en avril 2016

- Plan d'actions et stratégie patrimoniale définis en concertation avec la commission accessibilité de la Ville
- Programmation des travaux sur 9 ans, soit 3 périodes de 3 ans à compter de 2016
- Nombre d'ERP communaux concernés par l'agenda après la phase de diagnostic : 114
- Estimation du budget global à mobiliser (valeur 2015) : 5 610 555 € HT pouvant évoluer en fonction des dérogations et réorganisations possibles

Etat d'avancement au 31/12/2023 :

- Nombre d'ERP sortis de l'ADAP (cession, démolition...) : 14 ERP
- Travaux en cours - démarrés ou étude lancée : 31 ERP
- Etudes non lancées : 8 ERP
- **Nombre de bâtiments inscrits à l'ADAP mis aux normes -accessibilité complète : 61 ERP soit 61% (76,5% de réalisation de la stratégie adap définie)**

⇒ **Près de 92% de travaux sur les bâtiments inscrits à l'ADAP en 2016 sont réalisés ou en cours (études et travaux engagés) au 31/12/2023**

Comme sur l'ensemble des projets, la crise COVID a eu un impact sur la réalisation des travaux en 2020 et 2021 (retard d'approvisionnement des matériaux...) et n'a pas permis de tenir le rythme escompté.

Les derniers ERP restants représentent un nouveau challenge dans un contexte économique qui se complexifie : les futurs bâtiments à rendre accessibles comptent parmi les plus complexes dans la nature des travaux et des réflexions à mener.

⇒ **Nombre total d'ERP complètement accessibles au 31/12/2023 : 80 soit 67% de l'ensemble du patrimoine** (= ERP accessibles avant adap, ERP mis aux normes, nouveaux bâtiments).

➤ Travaux d'accessibilité réalisés :

Stratégie ADAP – travaux finalisés en 2023 :

Ecoles des Dîmes élémentaire : rampe extérieure en enrobé et palier d'entrée, mains courantes, signalétique, mise en conformité de l'ascenseur, mise aux normes du sanitaire PMR

Gymnase Quinet : mise aux normes des vestiaires (lavabos et douches), du WC, signalétique, rampe et portes extérieures

Pôle A Mercier : réhabilitation des locaux en lien avec le Département : création d'un WC PMR, mobilier d'accueil du public adapté, mise aux normes des espaces intérieurs (portes, circulations et signalisation)

Théâtre Municipal : finalisation de la mise aux normes avec aménagement de places pour UFR dans la salle de spectacles, prolongement des mains courantes, mise aux normes de l'escalier principal (bande podotactile et nez de marches)

Ecole Pégy Maternelle : rampe extérieure en enrobé, sanitaires, mains courantes, éveils à la vigilance sous escaliers

Espace Petite Enfance des DIMES : pose d'un visiophone, mise en accessibilité du cheminement

Espace Petite Enfance Peloux : mise aux normes de la porte d'accès

Groupe scolaire Charles Robin – aile A. Mercier accueillant les associations « Peindre à Bourg »/« Sculp'à Bourg » et « Photo Club » : mise aux normes des sanitaires (RDC) et aménagement d'un parking avec place PMR pour les utilisateurs

Local Croix Rouge : création d'un accueil avec salle d'attente et mises aux normes des portes d'entrée

Aérodrome :

- Heliclub et aéroclub : création d'un GIC à proximité de chaque bungalow et de rampes d'accès, mise aux normes des WC

- Bureau de piste principal : mise aux normes des espaces intérieurs (accueil, WC, salle de formation ...)

Jeux de boules Millet : mise aux normes de la signalétique et des éclairages



Constructions - Réhabilitation :

Travaux finalisés en 2023 :

Restaurants du cœur : réhabilitation lourde d'un ancien bâtiment commercial en RdC – Relogement de l'association. Cheminements extérieurs et circulations intérieures aux normes PMR. Portes et équipements à hauteur accessibles. Sanitaires PMR.



Maison du cirque : construction neuve d'une école du cirque ; bâtiment en simple RdC (sauf locaux techniques)

Entrées principales et secondaires par rampes d'accès, sanitaires, vestiaires et douches PMR, portes et circulations aux normes...



Travaux 2023 - 2024 :

La Chagne Vestiaires : construction de vestiaires sportifs, d'une salle de convivialité avec buvette intérieure/extérieure et de sanitaires pour le public. 4 vestiaires avec douche accessible pour les arbitres dont 2 avec toilette accessible.

Réception mars 2024

Chapelle de la Madeleine : travaux d'accessibilité sur bâtiment MH. Traitement des accès Nord, Est, Ouest (pentes, éclairages, signalisation, ressauts), des cheminements intérieurs et de l'accès mezzanine par dispositif adapté. Réception avril 2024

➤ Part estimative des travaux d'accessibilité :

- **En 2023 : 403 226€ TTC** (part accessibilité des opérations de réhabilitations et de constructions estimée de 1,5% à 2% du montant total des travaux selon l'ERP situé en simple RDC ou en étage)
Les travaux assurés par des entreprises mais aussi par les services municipaux et dans le cadre de réorganisations fonctionnelles afin de réduire les coûts
- **Cumulée au 31/12/2023** (depuis 2016, 1^{ère} année d'Ad'AP) : **3 445 000€ TTC**

➤ Autres réalisations :

Sécurité Incendie : poursuite de l'installation de fauteuils d'évacuation adaptés dans les ERP communaux pour faciliter l'évacuation des publics en situation de handicap

Lieux équipés en 2023 : Groupe scolaire des Dîmes (2)

B. Autres installations et établissements recevant du public sur la commune

Instruction et conseils lors de travaux ou manifestations temporaires :

- Vérification et validation du respect de la réglementation en matière d'accessibilité, par le biais de l'instruction de demandes d'autorisations de travaux propres aux ERP.

2023 : 149 demandes d'autorisations de travaux déposées ; 73 concernant l'aménagement intérieur et la mise en accessibilité de locaux

- Présentation des dossiers d'aménagement en Sous-Commission Départementale d'accessibilité (SCDA) pour validation ou non des avis proposés et des demandes de dérogations aux règles d'accessibilité. Délai légal maximum d'instruction : 4 mois

- Conseils aux usagers (gestionnaires, propriétaires...) : information des obligations et aide à la recherche de solutions techniques dans le cadre d'avant-projets d'aménagements

- Conseils lors de manifestations temporaires sportives, culturelles, ou à vocation commerciale

4. LOGEMENT

Participation financière aux travaux d'adaptation et d'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien à domicile
Bénéficiaires : Burgiens âgés de plus de 60 ans et en situation de handicap

Aide facultative. Le CCAS intervient en complément de financements accordés aux bénéficiaires par les organismes de droits communs (CARSAT, Département, ANAH...)

2023 :

- 8 dossiers présentés : 4 100 € d'aides accordées dont 2 400€ de travaux réglés
- Travaux concernés : aménagements de salles de bain, toilettes, portes coulissantes, agrandissement de cloisons pour faciliter le passage, installation de volets électriques, sécurisation d'un accès extérieur, réfection des sols et installation d'un élévateur.

5. EMPLOI

Obligation d'emploi de personnes handicapées dans la proportion de 6% de l'effectif total des agents municipaux.

Effectif 2023 : 70 agents déclarés, soit 8,39% de l'effectif salarial

Actions en faveur du maintien dans l'emploi du personnel de la Ville :

- Reclassements d'agents concernés par des restrictions d'inaptitude : 2 agents détachés pour inaptitude (reclassement statutaire), 2 conventions d'immersion, 1 mobilité interne
- Participation financière à l'acquisition d'équipements adaptés (subvention FIPHFP) : prothèses auditives (2 agents), mobilier et matériel ergonomique (4 agents)

Achat de fournitures et attribution d'actions de sous-traitance aux établissements de travail protégé et entreprises d'insertion :

Achat de fournitures : 4 730€ TTC

Marchés de sous-traitance : 321 000€ TTC -> ramassage des feuilles dans les écoles - entretien des espaces verts, des berges de la Reyssouze, des locaux municipaux - fourniture de bois pour bancs et passerelles - broyage d'Archives...

6. ENFANCE EDUCATION

Accueil d'enfants en situation de handicap dans les Espaces d'Accueil Jeunes Enfants municipaux (10 Espaces Petite Enfance + crèche familiale)

- Accueils organisés en fonction de la demande des parents et des disponibilités d'accueil des équipements (créneaux horaires favorables à un accueil personnalisé et adapté)
- Travail en partenariat avec les familles et les acteurs de santé pour des observations ou des bilans

2023 :

- 10 enfants accueillis dans le cadre de contrats d'accueil réguliers, et 4 dans le cadre d'accueils occasionnels pour lesquels un dossier MDPH est établi ou en cours. Collaboration avec les services d'accompagnement (CAMSP...) et la PMI selon les situations.
- Présence d'autres enfants dont des troubles du développement sont repérés en cours d'accueil. Collaboration avec le dispositif Pomme de Requette : permet d'accompagner les familles vers la Plateforme de Coordination et d'Orientation. Le nombre d'enfants inscrits dans les crèches et présentant des troubles du développement est en augmentation.

7. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

A. Soutien aux associations :

Aides spécifiques aux structures pour favoriser l'accès à la pratique des personnes en situation de handicap : aides matérielles, de communication ou financières.

B. Accès aux activités et aux équipements municipaux :

Sensibilisation des écoles sur le thème de l'inclusion dans le cadre de la semaine olympique et paralympique : organisation d'activités handisports auprès de jeunes (ateliers périscolaires) : cécifoot, basket fauteuil, goalball, boccia



Parc de loisirs de BOUVENT :

Volonté de favoriser, dans le cadre d'un plan d'aménagement global, l'accès au site et de développer les activités proposées au public, notamment en situation de handicap :

- Equipements et services adaptés existants : aires de pique-nique et de jeux, fauteuil amphibie à disposition pour la baignade, parcours santé, toilettes sèches, bâtiments progressivement mis aux normes, stationnements réservés, bancs tous les 100m, gratuité du site aux burgiens titulaires d'une carte d'Invalidité à 80 % et à leur accompagnateur...

- Pratique et mixité des publics favorisées lors des activités organisées par la Ville et les associations sur site : matériels adaptés : kayaks biplace, canoës 3 places pour la pratique des séniors, gilets de sauvetage.

- Service d'aide à la mobilité 2023 : poursuite en juillet-août du service gratuit mis en place en 2021 à titre expérimental pour favoriser les déplacements autour du lac et l'activité des personnes à mobilité réduite. Recrutement de saisonniers dédiés à l'accueil de personnes en situation de handicap. Partenariat avec APF France Handicap Ain-Rhône

1_ Transport de PMR en voiturette adaptée (rampe d'accès) pour se rendre à un point éloigné du site - conduite par les saisonniers formés à l'accueil des personnes en situation de handicap



2_ Prêt de matériels adaptés : 1 quadrix (loué à APF France Handicap), charriots à tirer, 1 fauteuil roulant, déambulateurs avec paniers et assise, 1 tiralo pour l'accès à la baignade avec personne accompagnée

- Choix des matériels : adaptés au site et au public pour sécuriser la pratique

- Conditions d'utilisation des vélos : autonomie, test du matériel et accompagnement à la pratique avant 1^{ère} prise en main



- Nouveautés 2023 :

- Extension du service de transport en voiturette aux week-ends de mai (à partir du 27/05) et juin

- Mise en place d'un accès expérimental pour baignade accompagnée ou en autonomie avec aménagement d'un tapis PMR sur le sable et d'un cheminement en pente douce – Cf. visuel

- Présence sur site de la délégation APF France Handicap 2 après-midis/semaine en juillet. Animations encadrées proposées à tout public pour favoriser la mixité : ballades douces autour de Bouvent, activités sportives adaptées, information sur l'accès aux droits ... Cf. visuel

- Aménagement d'un quai bus aux normes – compétence GBA Cf. visuel



Accès à la baignade



Animation APF France HANDICAP



Mise en accessibilité du quai bus (GBA)

Monastère Royal de BROU

Poursuite des actions et des réflexions sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'offre culturelle et artistique.

- **Conditions d'accès** : entrée gratuite pour la personne handicapée et son accompagnateur

Droit d'entrée + Médiation culturelle : montant forfaitaire pour les groupes - gratuit pour les écoles de Bourg-en-Bresse
2023 : accueil de groupes en médiation culturelle soit 686 personnes en situation de handicap mental, psychique et visuel (107 enfants, 301 adolescents et 278 adultes)

- **Programmation de visites adaptées et d'ateliers** de pratique artistique avec la volonté de favoriser la mixité des publics. Structures régulièrement accueillies :
 - établissements d'enseignement spécifique : EREA Commerçon, classe ULIS des écoles du Peloux et de Saint Louis, IME d'Ambronay, ITEP des Alaniers, ADAPEI
 - groupes adultes : SAJ Domagne de Ceyzériat

- Réalisations favorisant l'accessibilité et le confort d'usage

1_ Aménagements :

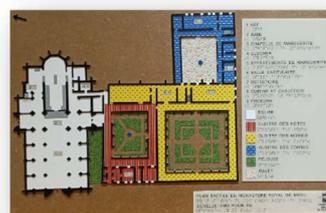
- 2021 à 2023 : réalisation d'études (diagnostic d'accessibilité, avant-projet) et demande d'autorisation de travaux à la DRAC (accordée en 2022) sur l'accessibilité du parvis depuis le Bd de Brou, dans le monument et au 3eme cloître (Adap).

- Travaux prévus par la Ville fin 2024 – réception début 2025
- Parallèlement, réalisation d'un cheminement accessible sur le parvis depuis la rue Marguerite d'Autriche à l'entrée du monument par le Centre des Monuments Nationaux, propriétaire de la parcelle.

- Réalisation d'une maquette tactile du monument. Cf. visuel. Seront ensuite ajoutés sur la maquette, en 2024, des modules en élévation (église et cloîtres), puis en 2025, une partie plus détaillée de la nef de l'église.

- Installation de meubles pour maquettes tactiles et de porte-documents pour les cartels en braille permettant un accès permanent et pour tous des qisants de M. d'Autriche et de Philibert Le Beau (église) et du buste de M. d'Autriche (musée).

- Création et diffusion du 2^{ème} livret Facile à Lire et à comprendre (FALC) pour découvrir le musée. Le 1^{er} volet est consacré à l'église et aux cloîtres.



Réseau de Lecture Publique : médiathèques Albert CAMUS, Elisabeth et Roger VAILLAND, Aimé CESAIRE

Aménagement des locaux et mise en place de services spécifiques pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs d'enfants et adultes en situation de handicap

◆ Accueil au quotidien

Accessibilité des sites

Médiathèque CESAIRE : bâtiment accessible à tous les publics depuis la construction (2011) ; salles de l'heure du conte équipées de boucles magnétiques pour les déficients auditifs ; places de stationnement PMR à proximité

Médiathèque CAMUS : mise aux normes du bâtiment avec aménagement d'un ascenseur et des abords (travaux de réhabilitation 2019) ; fauteuil d'évacuation PMR en cas d'incendie ; Stationnement PMR à proximité ; boucle magnétique à l'accueil

Médiathèque VAILLAND : bâtiment aux normes depuis 2021 (travaux Ad'Ap) ; ascenseur pour l'accès aux étages ; possibilité d'accès à la médiathèque depuis le niveau rue (entrée du personnel)

2023 : création d'un stationnement PMR à proximité de l'entrée (niveau rue), boucle magnétique à l'accueil, flash visuels dans les WC pour alerter les personnes sourdes en cas d'incendie



Accueil tout public : nombre important de personnes handicapées accueillies aux heures d'ouverture (non quantifié)

Formation du personnel : plusieurs sessions suivies par le personnel du réseau pour favoriser l'accueil des publics en situation de handicap et l'accès aux activités proposées.

2023 : les publics en situation de handicap / les outils de l'inclusion en bibliothèque, du Facile à Lire à l'édition adaptée » / mise en œuvre des animations auprès des personnes âgées en lecture publique

Collections spécifiques :

Ensemble du réseau : collections DYS pour enfants. Livres en gros caractères, audio et tactiles pour enfants déficients visuels

-> Référencement des médiathèques de Bourg sur une carte de France interactive qui recense les établissements proposant des livres adaptés aux enfants dyslexiques

<https://www.abcaider.fr/carte-interactive-ou-trouver-des-livres-adaptes-enfants-dyslexiques>



Romans jeunesse pour les Dys

Médiathèque Vailland : revues « Mieux Voir » (gros caractères), « Lumen » (handicap visuel) et « Handirect » (accessibilité et emploi des personnes handicapées)

◆ Actions de médiation

Accueil de groupes de personnes en situation de handicap

Ces accueils prévoient un temps d'animation et / ou un accompagnement pour des choix de livres.

Structures accueillies régulièrement : CPA, Institut des jeunes sourds, ADAPEI, APF France Handicap, ITEP des ALANIERS, IME du PRELION, classes UEMA-Unités d'Enseignement Maternelles Autisme-, Maison de l'enfance

Animations adultes et jeunes sur inscription : mixité des publics, échanges et rencontres très riches

Rendez-vous culturels tout public

Participation de personnes en situation de handicap physique ou mental.

Projection/recontre à CESAIRE dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM).

Rencontre-échange avec les bénévoles de la Bibliothèque sonore (15 personnes)

Atelier création d'un livre tactile par les bénévoles de l'association Les Doigts qui rêvent (10 personnes)

Animations sur inscription : 2 spectacles bilingue Français/LSF dès 7 ans, programmés dans le cadre de Paroles en Festival (100 personnes au total)



Spectacle Français/LSF



Rencontre des bénévoles de la Bibliothèque sonore

Partenariats

Signature de conventions : Association des Donneurs de Voix/Bibliothèque sonore depuis 2011 (emprunt gratuit par les bénévoles de documents à enregistrer) - Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels depuis 2014 (dotation à la Ville de matériels numériques adaptés)

Visites régulières de groupes en autonomie dans les sites, prêt de documents : IJS, Prélion

Stage – partenariat : accueil d'un stagiaire sourd (5 semaines) préparant le diplôme d'université Assistant Bibliothécaire, Médiations numériques et culturelles. Dans ce cadre, création d'une vidéo de présentation des médiathèques en LSF en partenariat avec des élèves sourds de l'Institut des Jeunes Sourds :

<https://www.youtube.com/watch?v=E5HOAtFxRRU>



Portage de documents à domicile : permet aux Burgiens ne pouvant physiquement pas se déplacer de bénéficier, à domicile, de documents et d'un accompagnement personnalisé.

2023 : 26 bénéficiaires dont 8 en résidence autonomie

99 visites effectuées - 500 documents prêtés



◆ Services numériques et matériels spécifiques

Sur place - selon les sites : télé-agrandisseurs, logiciel Zoomtext (lecture vocale et agrandissement de textes), lecteurs de livres audio VICTOR READER pour déficients visuels.



A distance : mise en ligne de services pour faciliter l'accès à la culture pour tous, bénéficiant également aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

- Portail www.culture.bourgenbresse.fr : accès au catalogue, au compte lecteur, aux ressources en ligne, aux livres numériques, aux expositions virtuelles, au patrimoine via les collections numérisées du fonds patrimonial de la médiathèque VAILLAND, aux expositions et activités culturelles proposées par les services municipaux

- Page Facebook du RLP : présente les services proposés par le RLP pour faciliter l'accès à la culture de tous.

Hôtel MARRON DE MEILLONNAS (H2M) : poursuite des réflexions sur l'accessibilité à l'offre culturelle et artistique

Accessibilité au bâtiment et aux œuvres

Bâtiment : salles d'expositions et de conférence mises aux normes en 2021 (Ad'Ap)

Œuvres : gratuité des visites ou des actions de médiation

Confort de visite : mise à disposition de chaises pliantes, livret accompagnateur à l'accueil imprimé en gros caractères, préparation et réalisation d'outils de médiation (dessins tactiles thermogonflés).

Mise en place d'actions et organisation de visites et ateliers adaptés

Accueil de groupes de personnes en situation de handicap dans le cadre de visites guidées adaptées

Médiation Humaine

Rendez-vous culturels : participation de personnes en situation de handicap - proposés à tous les publics

Faits marquants 2023 :

> Poursuite de la programmation de visites adaptées pour les personnes déficientes visuelles (14 adultes) et leur accompagnateurs (partenariat APRIDEV).

> Absence de personnes déficientes auditives, malgré les contacts et propositions de visites adaptées aux partenaires

> Associations et établissements accompagnés en médiation culturelle : ADAPEI dont l'IME du Préilon, CPA, Centres sociaux, seniors accompagnés par le CCAS, Nouveau : FLE (Français Langue Etrangère) de l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes ...

> Nombres de personnes accompagnées = 497 dont :

320 en situation de handicap moteur, intellectuel, psychique, cognitif

177 éloignées de la pratique culturelle (social).



IME Le Préilon



APRIDEV -

Exposition « Corps de Ville » Exposition « Faire avec »

8. INFORMATION

Traduction en langue des signes, en partenariat avec le SILS 01, de discours publics et d'échanges dans le cadre d'événements publics, d'expositions culturelles et de réunions organisés par les services municipaux.

Exemples 2023 : Vœux à la population, les Glorieuses de Bresse, banquet de fin d'année des retraités, expositions culturelles, visite guidée de la Médiathèque CAMUS, commissions communales pour l'accessibilité, quinzaines citoyennes (depuis 2019, 1 réunion publique traduite en langue des signes pour chaque quinzaine), présentation du projet d'aménagement de l'allée de Challes aux utilisateurs de la MCC (Cf. visuel)



Traduction de documents édités par la Ville :

- **version sonore** : magazine municipal « C'est à Bourg » et supplément événementiel « B'enB' » - traduits sur CD par la Bibliothèque sonore

- **nouveauté 2023 : version FALC – faciles à lire et à comprendre** : traduction de documents internes à la Ville pour une meilleure compréhension des personnes en situation de handicap, notamment cognitif dans le cadre d'un groupe de travail créé par l'APAJH 01. Un 1^{er} document sur les aides financières du CCAS à l'abonnement et à l'achat de tickets de bus RUBIS a été traduit. Il sera évalué par des usagers pour s'assurer de sa compréhension puis diffusé.

9. **VIE À DOMICILE**

Participation financière du CCAS de la Ville au portage de repas à domicile

Bénéficiaires : Burgiens âgés de plus de 65 ans ou en situation de handicap, dans l'incapacité de faire leur repas et utilisant le portage de repas auprès de prestataires conventionnés avec le CCAS.

2023 : 25 618 repas aidés pour 136 bénéficiaires

: Montant total de la participation financière du CCAS : 76 114€

Plan canicule : procédure réglementaire d'alerte et d'information pouvant être déclenchée du 1^{er}/06 au 15/09 en fonction des conditions météorologiques

Axes du plan canicule de la Ville de Bourg en Bresse :

-> Appels téléphoniques aux personnes inscrites sur ce registre pour connaître leur état général (physique et psychologique), leur environnement, rappeler les consignes de prévention et orienter selon la situation individuelle

-> Accès à des lieux rafraîchis : ouverture d'une salle municipale climatisée et information sur les établissements accessibles

2023 : 76 personnes inscrites – plus de 200 appels téléphoniques – 2 périodes d'alerte canicule

L'inscription sur le registre n'implique pas systématiquement un appel.

10. **VIE SOCIALE**

Site Internet de la Ville de Bourg-en-Bresse

Accessibilité du site :

- fonctions facilitant l'accès à l'information, la navigation et la lecture : arborescence simplifiée, rédaction optimisée avec titres courts, information hiérarchisée, description alternative des images publiées à l'aide de la synthèse vocale ...

- contenu adapté au matériel employé par l'utilisateur : ordinateur, téléphone, logiciels spécifiques pour les personnes en situation de handicap...

- soutirage systématique de tous les contenus vidéos publiés sur le site internet de la Ville et les réseaux sociaux pour faciliter l'accès notamment des personnes sourdes et malentendantes

Promotion de la santé / Atelier Santé Ville (ASV) : actions visant à promouvoir les comportements favorables à la santé, et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

- **Animation du réseau des acteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et de l'insertion, autour de la santé des habitants les plus fragiles** pour favoriser l'interconnaissance et les synergies. Les acteurs accompagnant les personnes porteuses de handicap sont inclus dans le réseau.

→ Rencontres interprofessionnelles. Parmi les acteurs invités : ORSAC insertion, CPA, SAMSAH CRLC, ALFA3A, GEM, Vivre en Ville, UNAFAM, ATMP, APAJH, Plateforme de répit des aidants CH Fleury, APF France HANDICAP

→ 4 lettres d'information / an : mars, juin, septembre, décembre

2023 - 2024 : travail sur la santé bucco-dentaire, dont l'accès aux soins des personnes fragilisées par l'âge et le handicap.

2023 - 2026 : déploiement d'un projet « naître et bien grandir avec les écrans » associant les acteurs du territoire

- **Médiation en santé** : accompagnement d'habitants des quartiers politique de la Ville dans leur parcours de santé en favorisant leur autonomisation. La médiatrice identifie les obstacles rencontrés par les habitants, permettant ainsi d'interpeller les structures concernées et/ou de mettre en place des actions collectives.

2023 :

- accompagnement par la médiatrice de 114 habitants dans leur parcours de santé, dont plusieurs personnes en situation de handicap moteur ou psychique (accompagnement vers les structures, accès aux droits dont MDPH...)

- Offre de soins - visibilité-compréhension des cabines et bornes de téléconsultations : présentation à des personnes déficientes visuelles (association APRIDEV) d'une borne de téléconsultation lors d'une visite dans une pharmacie locale. La visite a permis de comprendre le fonctionnement du dispositif et de découvrir les outils à disposition.



- **Santé Mentale :**

Le Conseil Local de Santé Mentale – CLSM : copiloté par la Ville, le CPA et les représentants des patients et familles de patients (Vivre en ville 01, UNAFAM, GEM de Bourg)

Axes de travail : Coordination des acteurs de la santé mentale - Santé mentale et logement - Santé mentale des jeunes...

Actions 2023 :

- Organisation et financement de formations de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) pour les professionnels et pour les habitants
- Travail partenarial pour l'étude de situations complexes
- Création d'un guide « Méthode d'interventions pour les professionnels dans le cadre de la prise en charge de l'incurie »
- Séance de sensibilisation aux troubles psychiques par l'UNAFAM auprès des professionnels
- Animation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

- **Contrat local de Santé**

2023 : Diagnostic local de santé participatif, à l'échelle des 4 communes de l'unité urbaine. Evocation du parcours de santé des personnes en situation de handicap.

11. **FORMATION**

Actions de sensibilisation et de formation du personnel municipal autour du handicap :

- **A l'initiative de la collectivité :**

Formation à l'évacuation du public en situation de handicap en cas d'incendie. Poursuite des sessions 2022 :

- Présentation des fauteuils d'évacuation adaptés, mises en situation

2023 : 27 chargés d'évacuation formés

ERP concernés : Hôtel de Ville, Médiathèque CAMUS (Cf. visuel)



Accueil et accompagnement du public en situation de handicap au parc de loisirs de Bouvent

Formation assurée par APF France handicap dans le cadre du Service d'aide à la mobilité des PMR mis en place en juillet-août. Formation alternée d'apports théoriques et de mises en situations

Objectifs :

- Connaître les situations de handicap et prendre en compte les difficultés, attentes et besoins,
- Adapter sa posture, gérer des situations diverses de communication et faire face à des situations liées au handicap



- **Sollicitées par des agents – exemples :**

Exemples de thématiques :

- Sensibilisation aux notions de maltraitance / bienveillance des personnes âgées en situation de handicap (6 personnes)
- Les outils de l'inclusion en bibliothèque : du "facile à lire" à l'édition adaptée
- Accueil du public en situation de handicap (3 personnes)
- Formation FALC - facile à lire et à comprendre

PARTIE II. PERSPECTIVES

Poursuite d'actions pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap :

1. CONCERTATION :

Poursuite des réflexions et démarches engagées pour une meilleure prise en compte des déplacements et usages, notamment en lien avec :

- le Groupes de travail commun Accessibilité - Cycles : réflexions sur le « partage des espaces publics - sensibilisation des usagers ». Dans le cadre du volet inclusif du Plan vélo, réalisation d'un diagnostic des services existants pour accompagner la pratique des personnes en perte d'autonomie, réflexions sur le traitement des bordures cycles à 0cm/2cm.
- des membres de la commission accessibilité : diagnostic d'usage sur les assises (type de mobilier adapté, besoins/préconisations d'implantations...) pour faciliter les déplacements des seniors en perte d'autonomie/mal marchants

2. DÉPLACEMENTS DANS LA COMMUNE

Poursuite d'actions et travaux pour favoriser la continuité et la sécurisation des déplacements et préserver la qualité des cheminements/aménagements réalisés (orientations de la commission accessibilité au bilan PAVE 2016-2020) :

- Limitation des obstacles aux déplacements, séparation des flux piétons/cycles lors des nouveaux aménagements pour une circulation plus apaisée, sensibilisation des usagers à la bonne utilisation de l'espace public ...
- Mise aux normes des passages piétons, stationnements réservés aux personnes handicapées, bandes podotactiles, sonorisation des feux tricolores...

Loi d'orientation des Mobilités –LOM- du 24/12/2019 :

Recensement de l'accessibilité des itinéraires et cheminements dans un rayon de 200m autour des points d'arrêts de bus prioritaires afin d'alimenter les applications numériques (type GPS...) et renseigner les piétons. Un outil de collectes des données « Acceslibre Mobilités » a été créé par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité. En cours de test et de développement avant déploiement par 5 collectivités depuis l'été 2023, il sera prochainement proposé aux collectivités.

Plan vélo 2021-2026 : poursuite de la mise en œuvre des axes du Plan vélo notamment :

- Aménagements cyclables : créations, amélioration d'axes existants. Exemples :
 - * Allée de Challes : création d'une piste cyclable et d'un cheminement piétons dans le cadre du projet de réaménagement
 - * Bd Ch. De Gaulle (2024-2025) : création d'une piste bidirectionnelle et de traversées piétonnes en surface
- Réalisation de 10 voies partagées cycles/voitures (2024 et années suivantes)
- Mise en œuvre de services accompagnant la pratique, notamment :
 - * Réalisation dans le cadre du groupe de travail accessibilité-cycles d'un diagnostic sur les services existants et pistes d'améliorations pour favoriser et sécuriser la pratique des personnes en perte d'autonomie. Thèmes pouvant être abordés : matériels adaptés existants sur le marché ? conseils/accompagnement des usagers sur le choix de vélo ? Formation ? Location/expérimentation de quelques matériels ? Aides financières ? Signalétique et infrastructures ? ...

Ce travail serait en cohérence avec les attentes des usagers interrogés dans le cadre du diagnostic sénior lancé par la Ville, à savoir :

- > Organiser une sensibilisation et un accompagnement à la pratique du vélo pour les seniors
 - > Favoriser la remise en selle et emprunter plus facilement les pistes cyclables
- Poursuite de la diffusion du guide des bonnes pratiques

Sécurisation des déplacements :

Brigade trottinettes : accentuation du contrôle des agents de police municipale sur les comportements de circulation des conducteurs de trottinettes afin de lutter contre les incivilités et garantir la sécurité des usagers de l'espace public.

Circulation des vélos et des engins de déplacement personnel motorisés dans les rues piétonnes : prise d'un Arrêté Municipal (février 2024) pour limiter la vitesse à 6km/h (allure du pas)

Opérations d'aménagement de l'espace public : exemples de travaux ponctuels et réaménagements complets de secteurs en faveur de la circulation piétonne programmés/finalisés en 2024 :

a- Travaux lourds nécessitant une étude globale d'aménagements :

- Finalisation des travaux débutés en 2023

Place des Bons Enfants : Extension de l'aire de jeux, destinée aux plus petits et accessible

Allée de Challes – axe Bds des Belges-Joliot Curie : réaménagement de l'allée avec renaturation de la Reyssouze (regroupement des deux canaux en un lit plus naturel), création d'un cheminement piéton, d'une piste cyclable, d'une

passerelle reliant les 2 berges et d'un accès direct à la rivière avec des berges accessibles.

Parc de la Madeleine : réaménagement complet du parc avec création d'espaces forêt, prairie, et détente avec installation de tables de pique-nique adaptées et d'une aire de jeux inclusive.

- *Travaux 2024* :

Parc des Vennes : création d'un parc urbain avec notamment la réunification de la place JJ. Rousseau et du parc Colette. Cela permettra de créer de nouveaux espaces : espace végétalisé, aire de jeux inclusive, espace intergénérationnel avec installation de mobilier urbain, espace sportif et lieu de détente.

Places G. Loiseau et Dupont – opération NPNRU Pont des Chèvres : finalisation de la rue Dupont et début de réaménagement de la place G. Loiseau

b- Autres travaux – exemples :

Passages-piétons et stationnements réservés aux personnes handicapées : poursuite des mises aux normes pour favoriser la continuité des déplacements

Bandes podotactiles A. Lorraine et R. Cassin : aménagement des matériaux selon les emplacements définis en 2023 avec des membres de la commission accessibilité

Placette Berlioz : reprise des revêtements de 2 placettes

Ilot Painlevé : reprise des revêtements et mise en conformité des trottoirs au droit de l'immeuble SEMCODA (rues P. Painlevé, E. Bonnet, N. Farret et avenue de l'Egalité)

Feux sonorisés : poursuite des équipements.

Carrefour prévu en 2024 : Bd Joliot Curie – allée de Challes

=> Nombre de carrefours sonorisés au 31/12/2024 : 55 sur un total de 58

Débitumisation des cours d'écoles : poursuite des aménagements

Ecoles concernées en 2024 : Groupes scolaires Charles Péguy, Charles Robin et Charles Perrault

3. ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS MUNICIPAUX OUVERTS AU PUBLIC :

Poursuite de la mise en accessibilité dans le cadre de la stratégie Adap définie, d'opérations de réhabilitations et de constructions, de travaux de rénovation énergétique.

Travaux finalisés en 2024 : 11 ERP, dont 1 réhabilitation lourde, 1 construction et 4 traités conjointement à des travaux de rénovation énergétique

1_ A l'étude ou démarrés en 2023 :

Chapelle de la Madeleine : finalisation et réception (avril 2024) des travaux d'accessibilité sur bâtiment MH. Traitement des accès Nord, Est, Ouest (pentes, éclairages, signalisation, ressauts), des cheminements intérieurs et de l'accès mezzanine

La Chagne Vestiaires : finalisation et réception (mars 2024) des travaux de construction de vestiaires sportifs, d'une salle de convivialité avec buvette et de sanitaires pour le public, de vestiaires avec douche et WC accessibles pour les arbitres

Parking des Bons Enfants : finalisation de la mise aux normes du site : GICs (signalisation verticale), sanitaires, escaliers (mains courantes et nez de marches)

2_ Programmés en 2024 => Stratégie Ad'AP

EPE Carnot – Brasserie du Théâtre – GS Perrault maternelle — Pétanque Burgienne

3_ Travaux de rénovation énergétique

1^{ère} Phase 2021-2024 : prévision de livraison en septembre 2024

GS JARRIN : mise en conformité totale avec création d'un ascenseur en élémentaire et une rampe PMR dans la cour

GS BROU maternelle : mise en conformité totale

GS BROU élémentaire : mise en conformité partielle du bâtiment avec au RdC : création d'une classe supplémentaire accessible, maintien du bureau de Direction, salle périscolaire, sanitaires PMR

Autres travaux en 2024 :

- Poursuite de travaux d'accessibilité : La Chagne (partie EAB) – Hôtel de Ville (mise aux normes des escaliers) - Parc de Bouvent (espace de jeux d'eau)

- Installation de balises sonores à l'entrée d'ERP : Hôtel de Ville, Espace d'animation Sociale Le Plateau, Maison du Cirque, H2M (accès par l'escalier monumental) et Monastère Royal de Brou. Contenu des messages définis avec l'APRIDEV

- **Part globale 2024 estimée des travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux** : 290 000€ TTC
- **ERP aux normes fin 2024** (prévisionnel) :
 - ⇒ inscrits à l'ADAP : 72 ERP soit 72% du nombre total d'ERP à mettre aux normes
 - ⇒ Ensemble du patrimoine Ville : 92 ERP, soit 77% (= ERP accessibles avant adap, mis aux normes, nouveaux bâtiments).

Travaux finalisés en 2025 :

Musée de Brou : finalisation (début 2025) des travaux du bâtiment et aménagement d'un cheminement PMR, du Bd de Brou à l'entrée (étude 2023). Parallèlement, réalisation d'un cheminement accessible sur le parvis depuis la rue Marguerite d'Autriche à l'entrée du bâtiment par le Centre des Monuments Nationaux, propriétaire de la parcelle.

Espace PARANT : réhabilitation d'un bâtiment pour utilisation associative. Travaux aux normes PMR sur existants

Église Notre-Dame + presbytère : finalisation des travaux avec aménagement d'emplacements pour UFR, mise aux normes des circulations intérieures, rampes d'accès au chœur, à la chapelle de la vierge noire... suppression des ressauts.

Travaux finalisés en 2025 - 2026 conjointement à des travaux SPL de rénovation énergétique :

2eme Phase – 2022-2026 :

GS DAUDET : mise en conformité totale du bâtiment y compris de l'Espace Petite Enfance créé dans le cadre des travaux.

4. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Poursuite des actions, services et aménagements favorisant l'accès des personnes en situation de handicap aux équipements municipaux et aux activités proposées.

Réseau de Lecture Publique :

Actions de médiation :

- Rencontre avec l'association de Chiens guides d'aveugles de Lyon et Centre-est et une famille d'accueil (02 2024)
- Ateliers Initiation à la Langue des Signes Française (mars 2024)

Accueil de groupes de personnes en situation de handicap, notamment : présentation à des adhérents d'APF France Handicap des collections patrimoniales (mars 2024)

Aménagement Médiathèque Césaire : installation d'une rampe pour l'accessibilité de l'issue de secours

Monastère Royal de Brou :

Réalisation de travaux d'accessibilité dans le monument, au 3è cloître et sur le parvis depuis le Bd de Brou en lien avec l'adap. Travaux Ville prévus fin 2024 – réception début 2025.

Parallèlement, réalisation d'un cheminement accessible sur le parvis depuis la rue Marguerite d'Autriche à l'entrée du monument par le Centre des Monuments Nationaux, propriétaire de la parcelle.

Label Tourisme et Handicap : poursuite de la démarche pour obtention fin 2024

Maquette tactile du monument : poursuite du travail lancé en 2023 : ajout en 2024 des modules en élévation (église et cloîtres), puis en 2025 d'une partie plus détaillée de la nef de l'église.

Parc de loisirs de BOUVENT :

- Service d'aide à la mobilité : poursuite de l'expérimentation en partenariat avec APF France Handicap : transport de PMR en voiturette, prêt de matériels adaptés, formation des personnels dédiés

- Aménagements améliorant l'accueil et le confort d'usage des visiteurs. Entre autres : accès et abords du parc, réalisation d'un espace de 200m² comprenant des jeux d'eau et un revêtement accessible (en remplacement de la pataugeoire existante), poursuite de l'aménagement progressif d'accoudoirs sur les bancs

- Renforcement du partenariat avec APF France Handicap : présence de l'association sur site avec proposition d'activités pour tout public

Jeux Olympiques et paralympiques 2024 : organisation de temps forts/activités sportives avec les partenaires locaux (OMS, l'ECBB, l'USBPA, l'EAB et du Comité Handisports de l'Ain...)

- après-midi (24/01) : lancement de l'année dans le cadre de l'opération « défis 2024 » auprès des enfants de l'école de sport de l'OMS : activités vélo, athlétisme, boccia, parcours en aveugle

- semaine olympique et paralympique (avril) pour les élèves de CE2 des écoles publiques de Bourg (400 enfants env.) : ateliers vélo, athlétisme, santé/nutrition/ quizz, boccia et parcours en aveugle

- journée mondiale olympique et paralympique (23-06) : organisation d'activités et animations gratuites (baptêmes nautiques, démonstrations de sport de combat...) pour le grand public au parc de loisirs de Bouvent.

5. VIE SOCIALE :

Site Internet de la Ville de Bourg-en-Bresse

Accès à l'information des équipements et services municipaux : dans le cadre de sa démarche de communication numérique, poursuite de la reprise en gestion et de la mise à jour par la Ville du contenu des « fiches établissements » publiées sur Google Maps, système GPS (outil collaboratif), notamment : horaires, coordonnées, accessibilité de l'ERP. Ces données sont à mettre en lien avec :

- Le registre public d'Accessibilité – décret n+2017-431 : publication de données permettant aux internautes de connaître le niveau d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations.
- La plateforme collaborative « Acceslibre » portée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : renseigne les internautes sur le niveau d'accessibilité d'un ERP

Accessibilité des bureaux de vote Loi du 11-02-2005 - Code électoral (art L 62-2) - Décret 2006-1287 du 20-10- 2006 Elections Européennes 2024 :

- Prise en compte des dispositions réglementaires relatives à l'accessibilité des bureaux et des techniques de vote : stationnements réservés à proximité de l'entrée, urnes et isolements adaptés, chaises pour les personnes fatigables, sensibilisation du personnel pour faciliter l'accueil...
- Mise en lien, sur demande, de bénévoles et d'électeurs ayant besoin d'un accompagnement pour se rendre au bureau de vote (associations d'habitants et de personnes handicapées, centres sociaux...).

Promotion de la santé :

- **Conseil Local de Santé Mentale** : mise en place d'actions par les groupes de travail selon les priorités définies. Formations aux premiers secours en santé mentale auprès d'habitants relais en quartiers prioritaires de la Ville

- **Médiation santé** :

Participation aux groupes de travail : Agir Ensemble pour l'Accès aux Droits, accès aux soins dentaires pour les personnes porteuses d'un handicap

Poursuite du travail réalisé sur l'offre de soins (visibilité-compréhension) notamment les cabines de téléconsultations

Mises à jour régulières et communication aux habitants et partenaires dont des associations œuvrant dans le champ du handicap.

Assises nationales d'APF France Handicap : participation au groupe de travail organisé par la délégation de l'Ain sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

- **Contrat Local de Santé** :

Restitution du diagnostic mené à l'échelle des 4 communes de l'unité urbaine, réflexion sur l'élaboration d'un plan d'actions.

6. FORMATION :

Poursuite des actions d'information, de sensibilisation et de formation du personnel municipal autour du handicap, dans le cadre :

- De formations de professionnalisation (individuelles et collectives)
- De la mise en œuvre des prescriptions réglementaires liées à l'Ad'AP et au Registre public d'accessibilité. Exemple : « Accueil et accompagnement des personnes handicapées dans les ERP » (50 agents municipaux formés en 2019-2020)
- De la mise en œuvre des actions Ville. Exemples :

> Evacuation des PMR en cas d'incendie : poursuite des sessions de manipulation de fauteuils d'évacuation dans les ERP équipés (accueil du public à l'étage) : Hôtel de Ville, Bâtiment des Lices, Médiathèques Camus et Vailland...

> Accessibilité de la voirie et des déplacements : poursuite des sessions 2019-2020 (150 agents) = sensibilisation des nouveaux agents de terrain, chargés des travaux d'aménagements ou des demandes d'occupation du domaine public.

Objectifs : - mieux appréhender les différentes formes de handicap

- sensibiliser les agents sur l'impact de leurs activités et faire évoluer leurs pratiques professionnelles pour une meilleure prise en compte des déplacements des usagers

ANNEXE :

Actions menées par d'autres structures sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse

1. TRANSPORT :

a- ACTIONS MENEES PAR GRAND BOURG AGGLOMERATION :

- ◆ Mise en accessibilité du réseau de transport public : Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda D'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP) des transports publics

Dans le cadre de sa compétence « Mobilités », Grand Bourg Agglomération s'est engagée à mettre en accessibilité ses points d'arrêt bus, conformément à la loi Handicap du 11 février 2005.

Suite à l'ordonnance du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, la Communauté d'Agglomération a confirmé son engagement de réaliser les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt en élaborant un Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda D'Accessibilité Programmée (SDAP). Ce SDAP a été approuvé par la Préfecture le 26 février 2016, pour une durée initiale de trois ans et prorogé d'un délai de deux ans.

Conformément à cette ordonnance, Grand Bourg Agglomération a établi une programmation initiale sur 3 ans, en déterminant les points d'arrêt prioritaires au regard de la configuration du réseau restructuré mis en service en septembre 2016.

Dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage ou de projet d'aménagement d'initiative communale englobant un ou plusieurs arrêts de bus, la Communauté d'Agglomération prend à sa charge l'intégralité des coûts d'aménagement et de mise en accessibilité des arrêts de bus.

Au moment du dépôt du SDAP en Préfecture, 35 points d'arrêt situés à Bourg-en-Bresse étaient déjà accessibles. De 2016 à 2021 : 81 points d'arrêt mis en accessibilité sur la ville de Bourg-en-Bresse, ainsi que le nouveau pôle bus Carré Amiot situé à proximité du Champ de Foire.

En 2023 : 6 points d'arrêts supplémentaires mis en accessibilité sur Bourg-en-Bresse.

Points d'arrêts accessibles à Bourg-en-Bresse : 127 points d'arrêt accessibles sur 221 points d'arrêt situés à Bourg-en-Bresse, ainsi que le pôle bus Carré Amiot.

Points d'arrêt	Lignes	Points d'arrêt	Lignes
Vennes	1	Observatoire (2)	1;4
Cimetière (2)	1	R. Schuman (2)	1
Mistral (2)	3	Moulin (2)	1
Curtafray (2)	3	Clinique	4;120
Penessuy (2)	3	Lycée agricole (2)	4
Picasso (2)	3	Blanchisseries	5
Abbé Gringoz	3	Bourg Lycées (2)	1
Croix Blanche (2)	3	Vicaire (2)	5;7
Baudières (2)	3	Pôle bus « Carré Amiot »	1;2;3;4;5;6;7
Jura (2)	3	Charmettes (2)	6
Miche	6	Ormeaux (2)	2
Dépôt TUB	6	Berthelot (2)	3
Seguin (2)	5	Girod de l'Ain	3
Monastère de Brou	6	Norélan	2
Moulin de Rozières (2)	5;6	Voltaire (2)	1
Boulle	5	JJ Rousseau (2)	1
Parme (2)	2	Seillon CFA (2)	1
Riboud (2)	2	Charité - Université (2)	1;2;3;4
Aéropoles (2)	2	Quinconces (2)	1;2;3;4

Points d'arrêt	Lignes	Points d'arrêt	Lignes
Loëze (2)	3	Quai Groboz	3
Sémard Jaurès (2)	2;3;5	Labalme (2)	1
Victoire Gare (2)	1;5	Crouy (2)	2
Le plan (2)	2	Ferry (2)	2
Centre Nautique (3)	2 et 4	Girolles	6
Europe	2;4	Préfecture (2)	3;4
Valéry (2)	2;8	Hôtel de Ville	3;4
St Roch (2)	1	Canal (2)	6
CPA	6	Clos (2)	5
Revermont	4	Petit Challes (2)	4
Pré Neuf	4	La Bruyère (2)	1
Cuvier (2)	6	Plein Soleil (2)	1
Ainterexpo	2 et 6	Plein Soleil	2
Dîmes (2)	4	Revermont	1
Voisin (2)	5	Charité - Université (2)	5
Jarrin	5	Alagnier (2)	3
Clinique Convert (2)	4	Narcisses	6
Marboz (2)	6	Bouvent	6
Vennes Stade (2)	2		

◆ **Acquisition de véhicules accessibles et déploiement système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV) dans les véhicules :**

- ✓ **Dès 2017**, l'acquisition de nouveaux véhicules accessibles a permis de rendre le **parc de véhicules 100% accessible** (acquisition de véhicules à plancher bas munis de palette rétractable, disposant d'un espace pour les usagers en fauteuil roulant).

→ **34 bus accessibles** constituent le parc actuel de véhicules (dont les bus de réserves).

2023 : achat de 5 bus électriques et accessibles pour remplacer les véhicules les plus âgés du parc.

Par ailleurs, le réseau de transport a vu également le remplacement de son SAEIV au cours de l'année 2016.

Ce nouveau dispositif vient compléter le niveau de qualité de l'accès à l'information voyageur pour tous. Les nouvelles fonctionnalités de ce dispositif permettent notamment la diffusion d'annonces sonores et visuelles à l'intérieur et à l'extérieur des bus urbains.

- ✓ La navette de centre-ville « Rubis'City » mise en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de DSP depuis 2019 est également accessible.

◆ **Vers des mobiliers plus accessibles à tous :**

- ✓ Dans le cadre du renouvellement des abris voyageurs sur le réseau urbain Rubis, une réflexion a été lancée sur l'installation d'accoudoirs ou d'assis debout, afin d'apporter une aide supplémentaire aux personnes âgées notamment. Un travail a également été mené sur les contrastes des mobiliers pour les déficients visuels.

◆ **Amélioration du service spécialisé «Rubis'Plus PMR :**

- ✓ Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (DSP), le service « Rubis'Plus PMR » est un service de transport collectif, à la demande, qui fonctionne du lundi au samedi et permet aux personnes à mobilité réduite de se déplacer de porte à porte grâce à des véhicules adaptés. Il se substitue au réseau Rubis pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser le réseau classique.

Le personnel de « Rubis'Plus PMR » est formé. Une ligne téléphonique directe permet d'accéder au service.

- ✓ Conditions requises pour avoir accès au service « Rubis'Plus PMR » :
→ être reconnu au préalable éligible par la « commission d'admission Rubis'Plus PMR ». Cette commission a pour rôle d'éviter les abus et de réserver l'accès au service aux seules personnes ne pouvant pas utiliser le réseau Rubis (accès simplifié pour les CMI Invalidité).

- ◆ **Perspectives 2024 :**
- ✓ Poursuite de la mise aux normes des points d'arrêts prioritaires
- ✓ Mise en œuvre à partir de septembre 2024 de l'évolution du service « Rubis'Plus PMR » (périmètre d'intervention, commission d'accès)

b- **ACTIONS MENEES PAR LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

◆ **Réalisation et adoption du schéma directeur d'accessibilité / Agenda d'accessibilité programmée (SDA Ad'AP) des transports :**

- L'objectif du Sd'Ap sur le département de l'Ain est de planifier les travaux de mise en accessibilité des arrêts de cars reconnus prioritaires au sens de la loi. Sur le réseau régional de l'Ain, 231 arrêts ont été identifiés comme prioritaires et 173 nécessitent des travaux de mise en accessibilité. Pour ces travaux d'accessibilité, la Région a défini un référentiel d'aménagement qui précise les principales caractéristiques d'un arrêt accessible (longueur, profondeur, hauteur, marquage au sol...).
- La Région a pris à sa charge l'intégralité du coût de l'aménagement des arrêts durant la durée du Sd'Ap (2016 – 2022) et s'est appuyé sur le Département de l'Ain pour la réalisation des travaux d'accessibilité. Depuis 2023, les quelques arrêts prioritaires restant à aménager devront être réalisés par les communes concernées et la Région participera à hauteur de 80 % du coût HT des travaux de mise en accessibilité.
Les transports scolaires des élèves dont le handicap est reconnu par la MDPH sont assurés par des services spécifiques, dans la continuité de ce qui existe.

◆ **Les arrêts mis en accessibilité de 2016 à 2023**

- Afin de prendre en compte les transferts de lignes à d'autres AOM et les mutualisations d'arrêts, les programmations annuelles ont été adaptées.

Le tableau suivant indique année par année le nombre d'arrêts mis en accessibilité dans le cadre du Sd'Ap.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Nombre d'arrêts aménagés	20	14	28	30	20	23	20	3	158
Objectifs du Sd'Ap	31	31	33	32	29	31	NC	NC	173
Pourcentage de réalisation	65 %	45 %	85 %	94 %	69 %	74 %			91 %

• Constats - analyse :

-> Les objectifs annoncés dans le Sd'Ap n'ont pas été complètement atteints. Pour cela il aurait fallu pouvoir réaliser une 30aine d'arrêts/an alors que la moyenne sur les 6 années du Sd'Ap s'établit à environ 22 arrêts/an. Plusieurs raisons expliquent ce décalage :

1/ 2016 : année consacrée principalement à définir un référentiel d'aménagement des arrêts puis à recruter des entreprises capables de réaliser ces travaux. Ce dernier point est important car le Département a réalisé pour chaque arrêt aménagé un travail de conseil, de suivi et in fine de contrôle de tous les travaux afin de s'assurer que chaque quai réponde parfaitement aux exigences d'accessibilité définies par la loi.

2/ 2017 : transfert de la compétence « Transport » du Département de l'Ain à la Région AURA qui l'a immédiatement délégué au Département de l'Ain. Cette période d'incertitude sur les modalités d'exercice de la compétence « Transport » a eu pour conséquence un retard dans le lancement des travaux, débutés en 09/2017. Ainsi, le plus faible taux de réalisation du programme s'explique par le fait qu'il n'y ait eu que 4 mois effectifs de travaux cette année-là.

-> En revanche les années 2018 et 2019 ont permis d'atteindre un rythme de croisière avec une moyenne de 29 arrêts réalisés correspondant à un taux de réalisation d'environ 90 %.

-> Les années 2020 et 2021, bien que fortement impactées par la Covid 19, se situent dans la moyenne des 6 années du programme. Ce résultat, qui peut sembler normal de prime abord, est toutefois à saluer en raison des innombrables complications auxquelles toutes les parties prenantes ont dû faire face pour continuer à avancer dans un contexte où l'ensemble des secteurs d'activités tournaient au ralenti.

=> Sur les six années programmées du Sd'Ap = 135 arrêts, soit 72 % du programme initial ont été mis en accessibilité.

-> L'année 2022 a permis de poursuivre la programmation initiale du Sd'Ap avec l'aménagement de 20 arrêts supplémentaires, ce qui permet d'atteindre un taux de réalisation du Sd'Ap de 90 %.

Depuis 2023, le partenariat Région / Département pour l'aménagement des arrêts de cars est terminé entraînant une modification des modalités de prise en charge des arrêts prioritaires inscrits au Sd'Ap. Pour rappel, la réalisation des quelques arrêts résiduels est différée pour divers raisons : intégration à des projets communaux, transfert de maîtrise d'ouvrage à une autre AOM... La Région continuera à accompagner techniquement et financièrement les communes qui

souhaiteront mettre en accessibilité ces arrêts dans les mois ou années à venir à hauteur de 80 % des coûts HT des travaux.

◆ **Focus : les arrêts de cars se situant sur la commune de Bourg-en-Bresse :**

Sur la commune de Bourg-en-Bresse, le Sd'Ap de la Région Auvergne-Rhône-Apes prévoyait la mise en accessibilité de 5 arrêts de cars : Charité-université, Collège de Brou, les Sardières, Victoire Daubié et Voisin. 4 arrêts ont été mis en accessibilité, seul l'arrêt Collège de Brou n'a pour l'instant pas été aménagé. En effet, l'arrêt se trouve dans un environnement urbain fortement contraint restreignant fortement les possibilités d'aménagement de l'arrêt.

2. **LOGEMENT :**

a- **ACTIONS MENEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURG-EN-BRESSE :**

Travaux d'adaptation et d'amélioration de l'habitat :

- ◆ **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** lancée fin 2020, axée sur la rénovation énergétique et l'adaptation des logements de propriétaires occupants en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap. L'objectif en terme d'adaptation est d'adapter 150 logements par an.
- ✓ Depuis le lancement de cette opération, 348 situations ont fait l'objet d'un dossier de demande de subvention pour l'adaptation (0 en 2020, 138 en 2021, 114 en 2022, 96 en 2023).

Autres dispositions existantes :

- ◆ **Opérations nouvelles des bailleurs sociaux :** prime de 3000€ par logement adapté et attribué à une personne en situation de handicap, en complément de la subvention de base de 1500€ ou 3000€ selon le type de financement du logement. Aucune demande formulée en 2023.
- ◆ **Opérations de réhabilitation du parc locatif social :** considérant les enjeux d'adaptation des logements au vieillissement, à la perte d'autonomie ou aux handicaps des habitants et plus globalement les enjeux d'accessibilité des logements pour le plus grand nombre, Grand Bourg Agglomération a adopté le régime d'aides suivant dans le cadre de la délibération du 8 février 2021 :
 - ⇒ Prime « adaptation & attribution » : prime de 3000€/logement (objectif 10 logements/an) sur justificatif :
 - de la réalisation de travaux d'adaptation du logement pour une personne handicapée
 - ou d'un délai d'attribution supérieur à la moyenne lié à la recherche par le bailleur d'un demandeur pour lequel les adaptations existantes du logement conviendraient ;
 - ⇒ Prime ascenseur : + 1000 € / logement en cas de remplacement ou de création d'ascenseur (objectif 30 logements/an).
 - ⇒ Prime « Ergo » : lorsque la demande de logement social d'une personne en situation de handicap est bloquée et que cette situation est présentée en Bourse Aux Logements, Grand Bourg Agglomération pourra prendre en charge l'intervention d'un ergothérapeute pour qualifier les besoins de la personne et les travaux d'adaptation du logement nécessaires (objectif 10 logements /an).

2023 : 291 logements programmés en réhabilitation, dont 203 concernés par l'installation ou le remplacement d'un ascenseur.

b- **ACTIONS MENEES PAR LE DEPARTEMENT DE L'AIN :**

Dans le cadre de son rôle de pilote départemental de la politique logement et de la mise en cohérence de ses différentes politiques :

- ◆ **Mise en place de mesures financières** d'incitation à la création d'une offre de logements sociaux et « très sociaux » sur le parc public et privé :

Parc privé :

- Subventions pour l'adaptation des logements existants de personnes âgées et handicapées, propriétaires ou locataires. Les montants maximaux sur les crédits propres du Département sont de :

→ 1 000 € pour le handicap et pour l'amélioration des conditions de résidence des personnes âgées classées en Gir 5 et 6

→ 4 000 € pour les personnes bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée pour l'autonomie).

- Des subventions de l'ANAH sont versées par le Conseil Départemental dont les taux sont basés sur la présentation des justificatifs liés à la dépendance.
- Par ailleurs, dans le cadre du traitement de l'adaptation des logements des personnes handicapées, la Maison départementale des personnes handicapées peut verser jusqu'à 10 000 € au bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Parc public :

- En ce qui concerne l'adaptation de logements existants, le Département accorde des subventions sur les mêmes critères que ceux appliqués pour le parc privé - Cf. *montants maximaux sur les crédits propres du Conseil Départemental ci-dessus*.
- Par ailleurs, dans le cadre du traitement de l'adaptation des logements des personnes handicapées, la Maison départementale des personnes handicapées peut verser jusqu'à 10 000 € au bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Convention 2022-2025 :

- Etablie entre le Département et l'ANAH pour le Programme d'Intérêt Général Dépendance en complément des différents Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat présentes sur le territoire départemental.
- Objectif : financer l'adaptation de 100 logements du parc privé / an et 50 logements du parc public.
- Le suivi animation est confié à Soliha Ain. Ce programme porte sur les EPCI sans OPAH.

Données quantitatives :

- Parc privé : adaptation des logements des propriétaires âgés ou handicapés
- → 330 dossiers autonomie (34 sur Bourg en Bresse) pour 1 196 679 € de subvention ANAH et 768 215 € de subventions du Département (hors aides MDPH)
- Parc public : adaptation des logements des propriétaires âgés ou handicapés
- → 75 dossiers autonomie (10 sur Bourg en Bresse) pour 157 043 € de subventions du Département (hors aides MDPH).

3. CULTURE

Les structures ci-dessous bénéficient d'une contribution financière significative de la Ville de Bourg.

A- ACTIONS MENEES PAR LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE POP CORN

La MJC est une association s'inscrivant pleinement dans le champ de l'éducation populaire. Elle se donne pour objectifs :

1- de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes par le maintien et la création de liens sociaux avec le souci d'actions intergénérationnelles

2- de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture

3- de participer collectivement à la construction d'une société solidaire et au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitant.e.s, encourageant l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne

◆ Accessibilité du site :

La MJC est adaptée à l'accueil de personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des espaces de la MCC qu'elle utilise : places de parking réservées, bâtiment sur 2 niveaux équipé d'un ascenseur, sanitaires, couloirs et portes aux normes. Cependant, l'inconfort des personnes en fauteuil dans la grande salle, lors de spectacles ou de projections, est noté, ceux-ci étant « coincés » entre la scène et les gradins.

◆ Actions réalisées :

La MJC Pop corn mène une politique de croisement de public sur toutes ses activités et projets en permettant à tous de participer.

- Reconduction des ateliers « respire », « réussir par le sport »

- Accueil d'adhérents en situation de handicap dans les activités Art plastique, hip-hop, patchwork...

- Atelier danse intégrée : ouvert à tous, avec la Compagnie Passaros. Dans ce cadre, accueil d'une exposition en mars en partenariat avec le pôle adulte de l'APF
- Musée numérique Micro-Folie : visites adaptées avec le CPA

Perspectives :

- Poursuite des activités/ateliers et renforcement du partenariat avec les associations et structures existantes (Vivre en Ville, DALHIR...)
- Projets : danse intégrée en atelier pro et tout public ; atelier d'Art thérapie inclusive (CPA, compagnie Passaros)

B- ACTIONS MENEES PAR LE THEATRE – SCENE NATIONALE

Accueil du public :

- ◆ **Capacité :**
Grande salle :
 - En 2023, la Ville a entrepris les travaux de mise aux normes d'accessibilité permettant notamment d'accueillir des personnes en fauteuil en autonomie dans le parterre de la grande salle.
- Petite salle Jean Villar :
 - 140 places dont 2 pour personnes en fauteuil balisées et réservées tout au long de la saison. Accès par l'ascenseur de la salle des fêtes avec accompagnement du personnel. Possibilité dans certains cas d'accueillir 4 personnes supplémentaires.
- Représentations extérieures :
 - Capacités d'environ 100 personnes dont au moins 2 places pour personnes en fauteuil roulant, balisées et réservées tout au long de la saison. Adaptation du personnel selon l'accessibilité des lieux mis à disposition.
- ◆ **Espace d'accueil / billetterie** avec banque adaptée aux utilisateurs de fauteuils roulants.
- ◆ **Formation du personnel** d'accueil, présent le soir des spectacles.
- ◆ **Information du public** dans la brochure et sur le site web du Théâtre sur accueil et accompagnement des personnes porteuses de handicap
- ◆ **Sélection de spectacles adaptés** lorsque les conditions le permettent, programmation de spectacles en langue des signes, sous-titrés ou en audiodescription.
- ◆ **Visites du théâtre :** proposition d'aménagements d'horaires afin de répondre aux contraintes de sortie des établissements. Adaptation de la visite au public concerné. Visites régulières : Vivre en ville 01, ITEP les Alaniers de Brou, délégation APF France Handicap
- ◆ **Tarifs adaptés :** dans le cadre du dispositif « Profitez de votre temps libre » financé par le CCAS de Bourg et le Théâtre ; 10 structures de Bourg signataires de ce dispositif, notamment : Vivre en Ville 01, SAVS ORSAC, CPA de l'Ain, Foyer des Prés de Brou et Foyer des quatre vents (ADAPEI 01)
Tarif individuel : le bénéficiaire paie environ 1/3 de la place.
Tarif groupes : harmonisation entre les structures de Bourg et hors Bourg. Possibilité pour celles de Bourg de déposer un projet au CCAS pour financer leur venue au théâtre.
Accompagnateurs : gratuit. Les personnes porteuses d'une carte CMI invalidité avec besoin d'accompagnement bénéficient d'une invitation pour leur accompagnateur

Manifestations et programmations spécifiques sur le thème du handicap :

- ◆ Depuis plusieurs années, L'EPCC Théâtre de Bourg-en-Bresse labellisé scène nationale en 2022 propose des manifestations spécifiques sur le thème du handicap. Ainsi, des spectacles sont programmés et réalisés avec des artistes handicapés ou intègrent, dans leurs propos, la particularité de tel handicap.
Les nombreuses expériences menées depuis quelques années dans ce sens :
 - Permettent au public de découvrir d'autres formes artistiques, d'autres artistes
 - Favorisent la venue de publics n'ayant pas l'habitude de se rendre dans les lieux de diffusion artistique
 - Créent une mixité de publics intéressante pour la vie de l'établissement.

Actions culturelles menées à destination du public handicapé :

- ◆ **Présentations de saison** à divers associations ou foyers : IME le Prélon, IEM Handas Le Coryphée (Viriat), Vivre en ville 01, SAVS ORSAC, MAS Montplaisant, FAM St Joseph, SAVS le passage, Foyer St Joseph à Beupont, FAM Romans Ferrari, Association ALOAS, Résidence Agora du CPA, Espace des usagers du CPA
- ◆ **Visites du Théâtre** : IME Henry Lafay, ITEP Les Alaniers de Brou, IME le Prélon, Foyer Domagne, CPA, Vivre en Ville 01, Sessad Alaniers de Brou, ITEP les Alaniers, SESSAD Georges Loiseau
- ◆ **Description des spectacles** pour les déficients visuels – avec l'association FAF APRIDEV : accueil au théâtre, 1 heure avant le spectacle, d'un groupe de 7 à 10 personnes déficientes visuelles et de leur accompagnateur.
 - **Objet** : description des spectacles choisis pour une meilleure compréhension. Sont abordés les décors, le changement de lumières, les entrées des différents personnages, la mise en scène, la scénographie et l'explication des choix et la signification, les personnages, leur description physique et vestimentaire, les changements de costumes, accessoires, la découpe de l'histoire et les moments importants. La fin des pièces peut également être racontée si certains actes sont incompréhensibles sans la vue.
- ◆ **Action auprès du public scolaire**
 - **Traduction du mot d'accueil et des bords de scène par une traductrice en langue des signes** : lorsque des enfants de l'Institut des Jeunes Sourds sont présents sur des représentations ; présence de la traductrice sur scène, ce qui permet à tous les enfants de suivre la même discussion, et aux enfants non-sourds de découvrir la langue des signes.
- ◆ **Participation de publics handicapés aux actions culturelles proposées au tout public**

Tous les spectateurs sont accueillis lors des ateliers, seuls s'ils sont autonomes, accompagnés si besoin. Les salles sont accessibles et les intervenants s'adaptent aux spécificités de chacun.

Travaux d'accessibilité – bâtiment Ville de Bourg :

2023 : mise aux normes d'accessibilité permettant notamment d'accueillir davantage de personnes en fauteuil en autonomie dans le parterre de la grande salle, et une amélioration générale de l'accessibilité

Perspectives :

- Poursuite des actions engagées
- Développement d'autres axes d'accessibilité

C- ACTIONS MENEES PAR LA TANNERIE

- ◆ **Accessibilité du site** : dès l'ouverture de la Tannerie (11/2001), l'accent a été mis sur l'accès facilité pour tous :
 - ✓ Salle de concert au même niveau que l'accueil-billetterie
 - ✓ Accueil des artistes : ascenseur permettant l'accès depuis l'entrée aux loges et à la scène
 - ✓ Amélioration de l'accessibilité effectuée fin 2016 et début 2017
- ◆ **Aide tarifaire** :
 - ✓ Application du tarif CCAS pour les membres de l' ADAPEI de Bourg. Coût de 1€ par adulte, le reste étant pris en charge pour moitié par la Tannerie et le CCAS de la Ville de Bourg.
 - ✓ Application d'un tarif réduit sur chaque spectacle pour toute personne en situation de handicap (gratuité pour les accompagnants).

Perspectives :

- Reconduction des actions avec les IME et ITEP : accueil de groupes d'enfants ou d'adolescents afin de leur faire découvrir des pratiques instrumentales, de les faire s'écouter et jouer ensemble, de les sensibiliser à l'univers des cultures urbaines (écriture, enregistrement, clip) ou d'être dans un travail de création.
- Dans le cadre des futurs travaux d'extension et rénovation de la Tannerie (2025-2027) : aménagement de la salle permettant de réserver un espace de qualité pour les personnes en situation de handicap moteur